



« La référence en environnement »

Le mercredi 26 novembre 2008.

Candidats et candidates aux élections provinciales

Sujet: Développements pétrolier, gazier et minier (alumine)

Madame, monsieur,

Le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) s'interroge et s'inquiète des futurs développements prévus en région. En effet, la compagnie d'exploration pétrolière qui opère actuellement dans la région de Gaspé laisse entrevoir de riches retombées économiques. Il y a aussi l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine dont beaucoup de madelinots sont inquiets. Et bien entendu, la future exploitation de l'alumine à Grande-Vallée.

Nous tenons à souligner que l'administration du CREGIM n'est pas contre ces différents développements, toutefois, **nous désirons nous assurer que ceux-ci se feront dans le respect de la vision de développement durable dont se sont dotées par consensus les différentes communautés de notre région.**

Nous avons accueilli avec fierté, il y a quelques années déjà, le créneau éolien. Lors des audiences publiques pour les différents parcs éoliens de notre territoire, nos recommandations ont été retenues par le BAPE mais le ministre ne les a pas considérées dans le processus décisionnel. Pour nous, ce développement n'a pas été encadré par le milieu mais plutôt imposé par le gouvernement. Advenant de futures exploitations pétrolières, gazières et minières, il y aura de quoi s'inquiéter surtout avec les nombreux enjeux qui y sont rattachés. Nous aimerions donc connaître votre position et celle de votre parti concernant les éléments suivants :

1. Comment votre parti prévoit-il encadrer ces futurs développements afin de respecter la vision concertée du développement durable dont s'est dotée la région de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ?
2. Quelles sont les balises d'encadrement définies par votre parti ? De quelle nature sont ces encadrements ?
3. Votre parti prévoit-il la formation de comités régionaux d'encadrement (qui feront place aux représentants du milieu) pour les différentes exploitations ?
4. Les droits et les obligations des compagnies pétrolières, gazières et/ou minières sont-ils bien définis? Comment ?
5. Qui participera à l'évaluation des redevances applicables à nos ressources ?
6. Quels seront les avantages économiques pour notre région?
7. L'exploitation pétrolière, gazière et/ou minière de la Gaspésie pourra-elle être vendue à des intérêts étrangers ? Comment cela se passera-t-il ?
8. Qui assure le suivi environnemental ?

Voilà de nombreuses questions qui pour nous, sont sans réponse. Nous devons régionalement être proactifs et planifier dès maintenant l'encadrement de ces différents développements.

Nous partageons avec vous cette réflexion sur le développement durable de notre région et espérons grandement obtenir votre point de vue dans un bref délai. Le CREGÎM vous souhaite bonne chance dans votre campagne électorale, accompagnée de nos salutations les meilleures.

Camille Leduc, président
Pour les administrateurs du CREGIM

cc. Monsieur Thomas Bernier, Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRNT-Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine)
Ville de Gaspé
Municipalités des Îles-de-la-Madeleine
Municipalité de Grande-Vallée
MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
MRC Îles-de-la-Madeleine